



Conseil Municipal

Date : 10 février 2021
(Salle des fêtes)

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 10 février 2021 à 19 heures en la Salle des Fêtes de la commune (situation COVID 19) sans public, sous la présidence de Madame Elisabeth GRESSIER, Maire

Présents : Mme Elisabeth GRESSIER, Maire, Mme Céline REANT 1ere Adjoint, 2eme Adjoint, M. Pierre THIEFFRY, 3eme Adjoint au Maire, M. Olivier CATTELLE, M. Stéphane DEKERVEL, M. Maxence HUYGHE, M. Alain AUDENAY, M. Nicolas DECORTE, Mme Rebecca COQUETTE, M. Louis COLLIER, Mme Véronique REUMAUX, M. Christophe DEBLONDE, M. Christophe DURIEZ, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : J.B. Ruckebusch ayant donné procuration à Mme Gressier, L. Vanuxem ayant donné procuration à Mme Reumaux.

Secrétaire de séance : M. Maxence HUYGHE.

1- VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2021

Après délibération, il est décidé à l'unanimité de maintenir et d'arrêter les subventions 2021 ainsi :

Amicales des secrétaires	15.00 €
Anciens Combattants	400.00 €
Institut/Cancer	50.00 €
Bibliothèque et Cartes Ecole	0 €
ADMR	100.00 €
Croix Rouge	82.00 €
Foyer Rural	1 500.00 €
Comité des Fêtes	2 250.00 €
Association Parents d'élèves	1 500.00 €
Coopérative scolaire	1 500.00 €
DIVERS	1 450.00 €
Handy-Flandres Bailleul	100.00 €
Don du Sang	350.00 €
ADIL	90.00 €
Trait d'Union	100.00 €
Secours Populaire	100.00 €
ALRDP	50.00 €
Les Clowns de l'espoir	50.00 €
Association CatNatHdF-ADSMTS	100.00 €

2- SIECF : Cotisations communales au titre de l'année 2021

Mme Gressier, Maire de la commune de STRAZEELE rappelle que la commune est membre du SIECF – Territoire d'Energie Flandre.

- autorité organisatrice de distribution publique d'électricité,
- autorité organisatrice de distribution publique de gaz,
- télécommunications et numérique,
- Eclairage Public (option A – Option B)
- IRVE.

<i>Compétence</i>	<i>Montant pour 2021</i>	<i>Modalités de perception</i>
<i>Electricité</i>	<i>3,60 € / habitant</i>	<i>Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE*</i>
<i>Gaz (uniquement pour les communes desservies en gaz au 01/01/2020)</i>	<i>0,60 € /habitant</i>	<i>Budgétisation ou fiscalisation</i>

<i>Eclairage public (option B Maintenance)</i>	<i>3,50 € /habitant</i>	<i>Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE*</i>
<i>IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique)</i>	<i>800 € / borne</i>	<i>Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE*</i>
<i>Télécommunications</i>	<i>1,50 €/habit.</i>	<i>Budgétisation ou fiscalisation</i>
<i>Numérique</i>	<i>Gratuit</i>	

La commune de STRAZEELE adhère au(x) compétence(s) suivante(s) :

- Electricité,
- Gaz,
- Eclairage Public Option B,
- Télécommunication
- Numérique,
- IRVE

Ces cotisations communales peuvent être :

- budgétisées, c'est-à-dire prise en compte dans le budget de la commune en section de fonctionnement

Ou - fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux communaux.

Ou - déduction du montant dû sur le reversement de TCFE 2020

Concernant la déduction de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité), cette possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont le SIECF assure la gestion de la TCFE au 1^{er} janvier 2020. Un avenant à la convention TCFE sera signée avec les communes qui optent pour la déduction de la TCFE, la somme due au titre de la cotisation 2020 sera déduite sur le (ou les) premier(s) trimestre(s) de reversement au titre de l'année 2020.

Ce choix doit être validé annuellement par chacun des Conseils Municipaux des Communes adhérentes.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide :

- de renouveler la fiscalisation des cotisations communales dues au SIECF, au titre de l'année 2021,

- de ne pas solliciter une déduction des cotisations du reversement de la TCFE.

3 - Fiscalisation CONTRIBUTION DE LA COMMUNE, AU TITRE DE LA DEFENSE EXTERIEURE (DECI) CONTRE L'INCENDIE

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 17 décembre 2020 fixant le montant de la cotisation syndicale et instaurant le principe pour l'année 2021 du recouvrement de cette cotisation par le produit des impôts,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité, de ne pas s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la « DECI » pour l'année 2021. Soit un montant de 4 840€ TTC (5€/habitant).

4 - Adoption du rapport de CLECT portant sur le transfert de charge de l'aire de camping-car de Cassel

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport rendu par la CLECT en date du 5 mars 2020 concernant les transferts de charges liés à la prise de compétence de l'aire de camping-car de Cassel.

Après avoir délibéré, lors d'un vote à main levée, à l'unanimité,

le Conseil Municipal **approuve** le rapport de la CLECT en date du 5 mars 2020, concernant les transferts de charges liés à la prise de compétence de l'aire de camping-car de Cassel.

5 – REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT

Après l'installation du Conseil Communautaire, les membres de la CLECT doivent être renouvelés.

Chaque commune doit donc désigner un membre titulaire et un membre suppléant afin de composer cette commission.

Ont obtenu à l'unanimité :

Membre titulaire : Mme Gressier : 15 voix

Membre suppléant : M. Thieffry : 15 voix

6 – AGENCE I NORD : désignation des représentants communaux

Madame le Maire informe que la Commune adhère à l'Agence iNord depuis 2017.

L'agence est un établissement public administratif au service des communes et des EPCI du Nord. Elle propose à ses adhérents conseils et expertises sur des champs non concurrentiels et a pour objet de leur apporter une assistance technique, juridique ou financière dans des thématiques diverses.

Suite au renouvellement des conseils municipaux il est demandé de désigner des représentants de la commune.

Après délibération, sont désignés à l'unanimité :

- un représentant titulaire : Mme Elisabeth Gressier,

- un représentant suppléant : Mme Rebecca Coquette

7 – TABLEAU DES EFFECTIFS :

Madame le Maire rappelle que deux agents communaux sont en arrêts maladie, et que deux agents auxiliaires ont été titularisées au 1^{er} janvier 2021. Que par conséquent le tableau des effectifs du personnel communal se compose ainsi au 1^{er} janvier 2021 :

AGENTS TITULAIRES :

FILIERE ADMINISTRATIVE : 2

1 attaché catégorie A

1 Adjoint administratif catégorie C

FILIERE TECHNIQUE : 7

- Espaces Verts -Bâtiments :

1 Adjoint technique territorial 2eme classe catégorie C

1 adjoint technique territorial catégorie C

- Ecole et entretien (Atsem) :

1 Adjoint technique territorial 2eme classe catégorie C

1 adjoint technique territorial catégorie C 33/35^e hebdo.

1 adjoint technique territorial catégorie C 29.5/35^e hebdo

1/2 adjoint technique territorial catégorie C 15/35^e hebdo

Filière animation école :

½ adjoint animation catégorie C 15/35^e hebdo

1 adjoint animation catégorie C 22.5/35^e hebdo

AGENTS NON TITULAIRES : contractuels

FILIERE TECHNIQUE : 2 remplacements

1 adjoint technique espaces verts et bâtiments	catégorie C	24/35 ^e hebdo
1 adjoint technique école	catégorie C	19/35 ^e hebdo

FILIERE ANIMATION ALSH : 5

1 adjoint animation directeur	catégorie B	IB 388/335	art 3-1-2
4 adjoints animation	catégorie B	IB 350/327	art 3-1-2

ETUDE SURVEILLEE : 2

2 surveillants	catégorie C	Vacation	art 3.2
----------------	-------------	----------	---------

Madame le Maire précise qu'un agent animation devrait passer son BAFD ;
Et un agent contractuel pourra ouvrir son dossier apprentissage à la rentrée prochaine.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

8 – PRESTATIONS DU CDG59

A - OFFRE DE PREVENTION SIMPLIFIEE DU CDG59

Madame le Maire rappelle que la Commune est tenue de respecter des obligations en matière de prévention en matière de santé au travail et les services du CDG59 peuvent accompagner les collectivités pour assurer le maximum.

La commune adhère déjà au Pôle Santé sécurité au travail du CDG59 et propose de nouvelles prestations pour les collectivités de moins de 11 agents, qui peuvent être déployées sur la convention actuelle.

Après délibération, Madame le Maire est autorisée à signer la convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 Pôle Santé Sécurité au travail en son option 1.

B - ASSURANCE STATUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,
vu la délibération du Conseil d'administration du Cdg59 en date du 20 juin 2019 approuvant le lancement du contrat groupe d'assurance statutaire,
vu les taux et prestations négociés par le Cdg59,
Vu le résultat de la Commission d'appel d'Offres du Cdg59 en date du 27 novembre 2020,
Vu la convention de gestion proposée par le Cdg59,
Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité **décide d'adhérer** à compter du 1^{er} janvier 2021 au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG59, **d'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs au contrat et **à signer** la convention d'adhésion proposée par le CDG59.

9 – PREVISIONS DES TRAVAUX 2021

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de finaliser la préparation du Budget 2021 avant la présentation pour le vote et invite les membres du Conseil à arrêter les travaux qui seront à prévoir et budgétiser.

A – L'Espace Culturel :

Les travaux sont à l'arrêt momentanément, une expertise du chantier doit avoir lieu prochainement.

Un report de 295 465 euros en dépenses (travaux) et 211 964 euros en recettes (subventions à recevoir) en Reste à réaliser pour le budget de l'année 2021

B - Travaux :

- Nettoyage du clocher qui supporte un amoncellement de fiente pouvant provoquer la détérioration des supports de la cloche et toiture.
- intervention sur le porche de la salle des fêtes qui présente de sérieuses fissures.

- continuation de la mise aux normes Ad'Ap des bâtiments et voiries ERP et ainsi respecter le calendrier de réalisation programmée.

- Ajout de structures au Columbarium du cimetière,

- M. Ruckebusch (par écrit) rapporte que les travaux prévus en voirie en accord avec les services de la CCFI, concerne la fin de la remise en état des trottoirs sur la résidence du Coteau ainsi que la réfection de la chaussée et des Trottoirs chemin des Loups.

Question de servitude :

M. Ruckebusch (par écrit) informe que l'Entreprise Tom Literie s'est portée acquéreur pour agrandir son site, de la parcelle comportant anciennement l'hangar démolie de la coopérative agricole, contour de la Gare dont M. Pierre-Yves DELASSUS est propriétaire : l'Impasse desservant les 3 logements en fond de rue, fait partie de la propriété vendue.

Aussi, afin de formaliser l'existence d'une servitude à ce niveau (l'acte de propriété doit être communiqué à cet effet), il demande si la Commune ne peut pas se porter acquéreur de l'accès pour l'euro symbolique.

Madame le Maire propose de se renseigner au cadastre avant de prendre une décision.

C – Acquisitions :

- remplacement du matériel informatique du secrétariat de la mairie avec mise à jour des logiciels,
 - remplacement du frigo de la salle des fêtes (avec fermeture sécurisée)
 - remplacement-complément de la vaisselle de la salle des fêtes :
- Un nombre beaucoup trop important de casses de vaisselle est à déplorer à la cantine. Si cela devait perdurer, un système de remboursement par les familles, sera mis en place.

Madame le Maire informe avoir reçu une proposition de divers lots de décorations lumineuses de Noël d'occasion au choix mis en vente par la Société ALTRAD MEFRAN ce qui peut être intéressant et à étudier.

M. Ruckebusch (par écrit) propose de débattre sur la délocalisation des bureaux ADMR, considérant les travaux à réaliser pour remédier aux problèmes d'accessibilité de l'accueil.

M. Thieffry pose la question de connaître la capacité de financement de tous ces projets. Il propose également l'étude de la mise en place de concessions de cimetière de plus petite dimension afin de recevoir les urnes.

10 - COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES année 2021

Ont été désigné Membres Délégués de la Commission de contrôle des listes électorales chargés de participer aux opérations de révision des listes électorales pour :

- la Commune : M. Stéphane DEKERVEL,
- le Tribunal de Grande Instance : M. Marcel LEBLEU,
- l'Administration Sous-Préfecture : Mme Claudine MIONT,

11 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

– Commissions thématiques de la CCFI :

Madame le Maire informe que 16 Commissions ont été instituées à la CCFI, Qu'elle est titulaire de fait dans l'ensemble de ces commissions mais a le droit de désigner un élu du conseil municipal de son choix pour la remplacer en séance. Chaque élu municipal a le droit de participer à ces réunions sans voix délibérative. Une invitation est reçue automatiquement à chaque réunion
Madame le Maire propose également à chacun de se positionner en tant que délégué à l'une ou l'autre :

- Aménagement durable du territoire, transition écologique et solidaire,
- Relance durable, commerce de proximité, mobilité et plan vélo,
- Usages numériques,
- Attractivité, artisanat et relations aux forces économiques,
- parcours de vie et de l'habitant,
- finances, pacte fiscal et financier et achat public,
- culture,
- Tourisme,
- Ressources humaines, du dialogue social et du bien-être au travail,
- urbanisme réglementaire et PLUI-H,
- habitat,
- Voirie et infrastructures,
- agriculture et ruralité,
- Formation, de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la coopération Transfrontalière,
- relations avec les communes et pacte de gouvernance,
- Ordures ménagères.

– Signalisation routière SNCF

Les Services Unité voirie de Lille de la SNCF ont signifié que divers panneaux de signalisation sont masqués par de la végétation ou doivent être remplacés pour assurer la sécurité à l'approche du passage à niveau de Strazeele :

- RD 947, un panneau A7 est masqué par la végétation,
- Rue Maurice Hamy, le panneau « signal automatique » est à remplacer par manque de visibilité et est en mauvais état.
- Rue du « Contour de la gare », le panneau A7 est à remplacer car oxydé.

L'Assemblée prend bonne note que les travaux sont à la charge de la commune.

– Population 2021 :

Madame le Maire informe que l'INSEE a communiqué le chiffre de la population légale pour l'année 2021, soit 961 habitants.

– Réseaux POINTS NŒUDS

Madame REANT, Adjointe au Maire est en charge du dossier. Elle rapporte que la « CCFI a aménagé sur le territoire un maillage appelé « réseau points nœuds » : circuits vélos. Un aménagement des zones d'accueil vélos, en particulier pour le départ des circuits est en étude. La place de Strazeele (espace coté Mairie) a été identifiée par la CCFI comme « Zone top Départ ».

La commune de Strazeele est qualifiée pour disposer d'une Zone Top Départ dès 2022. La CCFI prend uniquement en charge le mobilier urbain (bancs, poubelles, station

de gonflage), c'est à la commune de prévoir la préparation de la zone (nivellement du sol, plantations).

– « POINT de VUE ».

Mme Réant rappelle que la Commune dispose d'un point de vue remarquable en son terrain d'espace vert au Coteau situé au carrefour de la rue du St Esprit et du Chemin des Loups.

Un projet de zone de contemplation y sera aménagé en partenariat avec les services de la CCFI : Vu le contexte de la pandémie COVID 19, le projet reste en suspens pour l'instant.

– ALSH en février

Madame Réant informe que le fonctionnement de l'ALSH pour février a été validé par le Service de la Jeunesse et des Sports, que pour respecter les prescriptions sanitaires en période COVID19, aucune sortie n'est programmée.

Les effectifs inscrits : pour la 1ere semaine 34 enfants,

Pour la 2eme semaine 22 enfants.

Les animations seront assurées par 4 animateurs : 2/petits de 3 à 6 ans

2/grands de 6 à 12 ans.

La direction du Centre est assurée, une semaine par Mme Réant, la seconde semaine par Madame GRESSIER.

Madame le Maire propose d'inscrire Alisson Waeles, adjoint d'animation territorial de la commune, au BAFD, afin de pouvoir assurer par la suite la direction des centres aérés.

L'Assemblée approuve.

– point sur les prestations CAF

Madame Réant, chargée de suivre les dossiers liés aux prestations de la CAF, donne les éléments chiffrés constituant le budget prévisionnel pour le 1^{er} semestre 2021 et qui a dû être déposé aux services de la CAF pour pouvoir bénéficier des prestations en retour. Madame Réant tient à préciser que chaque déclaration à faire pour bénéficier de recettes, font l'objet d'un gros travail de la part de Mme Leroy et elle-même, pour la constitution des dossiers. Et la validation, par les Services de la CAF exigeants, reste complexe.

– Tarifification sociale pour la cantine

Madame le Maire rappelle que la Commune a mis en place la tarification à 1 euro des repas pour les enfants des classes primaires issus des familles à revenus très modestes et informe que les enfants des classes maternelles sont également bénéficiaires depuis septembre 2020.

– Manifestation de la 66eme édition des « 4 jours de Dunkerque » :

Pour faire suite au courrier d'information de l'Association des « 4jours de Dunkerque Organisation », Monsieur Thieffry est en charge du dossier sur la Commune.

Il informe que la course cycliste se déroulera du 04 au 09 mai prochain sur le territoire des Hauts de France et traversera la commune de Strazeele lors de l'étape Roubaix/Cassel le 8 mai 2021 à 14 h.

Il doit recruter des signaleurs pour assurer la protection de chaque carrefour : soit sur la Place, la route d'Hazebrouck, le Chemin des Loups principalement.

Toute personne intéressée (majeure et titulaire du permis de conduire) peut le contacter.

– SMICTOM DES FLANDRES :

Madame le Maire informe que depuis le 1^{er} janvier 2021, la CCFI a transféré le service de collecte des déchets au SMICTOM des Flandres pour les communes de l'ex-Communauté de Communes Voie Romaine (CCVR) : BLARINGHEM, BOESEGHEM, MORBECQUE, STEENBECQUE et THIENNES.

La déchèterie de Steenbecque (impasse de la Gare) est à présent gérée par le SMICTOM des Flandres.

Ainsi, 8 déchèteries sont présentes sur le territoire du SMICTOM : Bailleul, Ebbilinghem, Estaires, Hazebrouck, Laventie, Merville Nieppe, et Steenbecque.

- USAN Lutte contre le rat musqué :

La liste des piégeurs habilités à intervenir sur le territoire communal est affichée en Mairie. 9 piégeurs sont autorisés à intervenir pour la compétence « lutte contre les nuisibles » durant l'année 2021. Le nombre de prises a été de 10 pour l'année 2020.

– CCFI ; AIDE A LA PRIMO-ACCESSION

Madame le Maire rappelle que dans le cadre des travaux relatifs à la mise en œuvre de son PLUI valant programme Local de l'Habitat, la CCFI a mis en place une aide à la primo-accession sur les logements anciens et les logements collectifs ou individuels groupés, en centre bourg.

Cette aide financière a pour vocation d'accompagner les jeunes ménages à s'installer durablement sur le territoire intercommunal et de faire de la Flandre Intérieure un territoire plus attractif pour les jeunes ménages actifs. Le montant de l'aide est de 4 000 euros mais il peut atteindre 5 500 euros en fonction de la typologie du logement acquis et du périmètre d'implantation
1 jeune ménage (rue de la Gare) a bénéficié de l'aide en 2020.

- PLAN DE RELANCE - CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE : Appel à projet :

Un courrier de l'Inspectrice de l'éducation Nationale du 22 janvier dernier, informe que dans le cadre du plan de relance et de la stratégie gouvernementale dans son volet « transformation numérique de l'enseignement », le lancement d'un appel à projet exceptionnel relatif au numérique pouvant être subventionné entre 50 et 70 % en fonction du montant de l'investissement consenti et sous certaines conditions est en cours.

Le dossier doit être déposé pour le 31 mars 2021.

L'objectif est de soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires

A la question posée par M. Decorte, concernant l'achat et la participation de la Commune dans l'acquisition de tablettes supplémentaire pour l'école, Madame le Maire rappelle que la commune ne peut pas participer financièrement à ce plan cette année, qu'elle a déjà accompagné le projet concernant l'achat des vidéoprojecteurs en 2019.

L'Association des Parents d'élèves pourrait prendre l'acquisition à sa charge en partenariat avec la coopérative scolaire.

– dégradations sur voirie

Madame le Maire donne lecture de diverses réclamations concernant l'état de la voirie :

- **l'espace vert Ingeland**, dégradé par le passage de camions et fourgonnettes,
- la présence de **verglas sur le parking de l'école**, durant les dernières gelées.
- **dégradations de trottoirs** au niveau du 49 place Hamy,
- **stationnements gênants** et récurrents des usagers SNCF, sur le parking des Ets MLP.

Après délibération, les différents services compétents pour solutionner ces problèmes en seront informés pour y remédier.

– OLEODUCS DE DEFENSE COMMUNE

Madame le Maire informe que pour faire suite aux dernières élections municipales, la Société TRAPIL tient à rappeler par courrier et ses annexes du 29 janvier, qu'elle opère par ordre et pour le compte de l'Etat la partie française du réseau de l'OTAN dénommé les Oléoducs de Défense Commune (ODC). Il s'agit un réseau enterré de canalisations de transport et de dépôts d'hydrocarbures.

Notre commune étant traversée par une canalisation de ce réseau, le Maire est dans l'obligation de connaître les principales dispositions réglementaires qui garantissent la sécurité de ces réseaux et les actions essentielles qui lui reviennent dans le cadre de la prévention des risques.

L'Assemblée en prend bonne note.

- Un accord est donné à la demande d'autorisation de M. Leleu d'installer son manège Auto-Scooter lors de la prochaine ducasse, si les conditions sanitaires le permettent.

- Commerce Ambulant / Fraises

Madame le Maire présente la demande de M. et Mme Pruvost, producteurs de fraises à MERRIS, associés avec les producteurs de Phalempin, de pouvoir vendre sur un étal qui serait installé au niveau du cimetière, les excédents de leur production et de poser des panneaux publicitaires. L'ensemble serait démonté après chaque fin de vente.

Madame le Maire se charge de vérifier la réglementation des panneaux publicitaires. Un accord de principe est donné à l'unanimité.

- Vonte Straete :

M. DEKERVEL indique qu'il assurera l'élagage des arbres gênants sur la voirie communale, avec l'intéressé, M. DE GEEST.

En ce qui concerne le nid de poule sur la voirie et le débordement de la becque, les Services compétents en ont été informés.

- L'implantation de l'armoire numérique liée au programme d'installation de la fibre sera changée. L'armoire sera implantée près de la salle polyvalente.

- La boîte à livres réalisée par M. et Mme Marescaux-Coquette sera mise en place le samedi 13 mars prochain, et opérationnelle dès lors.

Fin de séance à 21 h 45.

Ainsi fait et délibéré audit lieu les jours mois et an que ci-dessus./.